



# Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS  
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : [SNPTRI@orange.fr](mailto:SNPTRI@orange.fr)

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

## Communiqué CGT aux personnels d'exploitation affectés dans les DIR

Depuis la création des DIR, le SNPTRI-CGT revendique l'élaboration d'un cadrage national de garanties pour les personnels sur : les moyens (humains, matériels et financiers), les missions, l'organisation et les conditions de travail en y incluant la pénibilité et la dangerosité (bonification du service actif), l'hygiène et la sécurité, la gestion des personnels (respect statutaire, recrutement, formation, concours...), la rémunération, les droits sociaux et syndicaux.

Après plusieurs réunions d'échange, et non de négociation, l'administration nous a transmis un énième document de cadrage fin août.

A la lecture générale de celui ci, la CGT constate et dénonce les pratiques de l'administration qui consistent à donner l'illusion de la concertation et finalement impose ses choix sans tenir compte d'aucune des revendications et demandes des personnels.

De plus, dans cette dernière mouture, nous remarquons le rajout d'importants chapitres qui n'ont jamais fait l'objet de la moindre discussion. Ceux-ci portent notamment sur la prévention des risques professionnels, le régime indemnitaire et plus particulièrement sur la réglementation du temps de travail. Pour ce dernier, sa rédaction comporte des interprétations des textes réglementaires et des formulations douteuses dont il ressort, si elles restent en l'état, une manière fallacieuse de contourner et de remettre en cause l'instruction ministérielle sur l'ARTT du 26 juillet 2001.

En effet jusqu'à présent les organisations de travail sont établies en fonction de la modalité ARTT définie par le règlement intérieur de chaque service. La stratégie de l'administration est d'instaurer l'inverse, c'est à dire d'adapter les modalités ARTT aux organisations de travail mettant ainsi fin au cycle hebdomadaire dans lequel la semaine est qualifiée de période de référence.

Cela va permettre aux DIR d'atteindre leur but tant recherché:

- annualiser le temps de travail, et augmenter le temps de travail avec l'utilisation des JRTT dans le cadre des garanties minimales,
  - généraliser les différentes formes de travail atypique,
  - banaliser le travail du samedi, du dimanche, des jours fériés et de nuit.
- Avec pour conséquences en finalité la mise en cause des heures supplémentaires et de l'astreinte.

**Si ce document de cadrage est mis en application dans les DIR en l'état,  
cela va se traduire pour les agents par:**

***TRAVAILLER PLUS AVEC PLUS DE CONTRAINTES  
POUR MOINS DE REMUNERATION.***

La CGT ne peut accepter un tel cadrage national qui se traduira par un recul social sans précédent pour des personnels particulièrement exposés à la pénibilité et la dangerosité dans le cadre de leurs missions.

**C'est pourquoi la CGT appelle** les personnels à rester très vigilants et prêts à intervenir y compris par la mobilisation et l'action dans les CLHS et CTP locaux en cas de passage en force de l'administration.